

Le troisième élément du programme doit donner à toute personne qui vient frapper à notre porte la possibilité de démontrer qu'elle redoute des persécutions. Cependant, ceux dont la demande est manifestement injustifiée, ceux à qui nous avons demandé de quitter le pays au cours des 90 derniers jours et les personnes expulsées du pays ne peuvent pas demander le statut de réfugié, car elles devraient présenter une demande en vertu de la Loi d'immigration.

LA FAÇON DONT PROCÉDERA LE COMMISSION  
D'ÉTABLISSEMENT DU STATUT DE RÉFUGIÉ—LA LISTE DES PAYS  
SÛRS

**M. Sergio Marchi (York-Ouest):** Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au même ministre, porte également sur la nouvelle loi sur les réfugiés. Le gouvernement adopte aujourd'hui une attitude digne de Ponce Pilate en se lavant les mains du sort des véritables réfugiés et en se déchargeant de façon irréflectie du problème sur un autre pays. Cela ne fera qu'aggraver le phénomène mondial actuel et inciter d'autres pays à agir de façon aussi rétrograde, de sorte que des pays comme le Canada subiront des pressions plus intenses.

Étant donné que la commission d'établissement du statut de réfugié aurait dû être indépendante et ne prévoir aucun affrontement entre les parties, pourquoi le ministre a-t-il donné au Cabinet le pouvoir discrétionnaire ultime de dresser une liste de pays prétendus sûrs, sur laquelle on se basera pour accepter les réfugiés? Pourquoi un arbitre de l'immigration et un avocat étaient-ils présents lors de la procédure de présélection et de l'audience orale, ce qui supposait un affrontement entre le requérant et le ministre?

**L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)):** Monsieur le Président, il existe 15 millions de réfugiés dans le monde et 100 millions d'immigrants économiques. Nous devons continuer à apporter la même aide aux véritables réfugiés. Nous vivons dans un monde réel et non théorique. Il faut adopter des solutions sensées et être réalistes et non naïfs. Il s'agit de se baser sur des critères objectifs et non sur une opinion subjective.

• (1425)

**M. Marchi:** Dans son discours aux immigrants, le ministre a déclaré que s'il ne présentait pas une bonne politique, il jetterait les clés de sa limousine. Il ferait bien de jeter ces clés et d'avoir honte de lui aujourd'hui.

LA PROCÉDURE D'APPEL

**M. Sergio Marchi (York-Ouest):** Monsieur le Président, pourquoi le ministre a-t-il établi une procédure d'appel aussi faible, ce qui est honteux, alors qu'on permet des appels devant la Cour fédérale, qui ne se préoccupe que des arguments juridiques et non des faits et des circonstances? Pourquoi des gens peuvent-ils être expulsés au cours de l'appel et jusqu'à ce qu'il ait été examiné, ce qui les met en danger et va à l'encontre de l'esprit de l'article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés qui protège les droits des particuliers, et rend cette mesure inconstitutionnelle?

**L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)):** Monsieur le Président, nous présentons un système qui prévoit une procédure simplifiée. On tient des audiences orales de

Questions orales

qualité devant des membres de la commission indépendante d'établissement du statut de réfugié. On prévoit des appels possibles de la Cour fédérale.

Le gouvernement n'a pas à s'excuser de sa contribution ou de n'importe quelle mesure qu'il prend. Depuis un an, nous avons versé plus de 53 millions de dollars à des organismes humanitaires internationaux. C'est deux fois ce que le gouvernement précédent avait versé en 1982.

**Des voix:** Bravo!

**M. Weiner:** En outre, nous dépensons au moins deux fois plus que le gouvernement précédent, afin de permettre à ces nouveaux arrivants de s'établir au Canada et de bien s'intégrer.

\* \* \*

L'ÉNERGIE

LE PROJET D'ACHAT DE DOME PETROLEUM PAR AMOCO  
CANADA—LA LETTRE QUI AURAIT ÉTÉ ENVOYÉE AUX  
CONCURRENTS ÉVENTUELS

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Monsieur le Président, c'est au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources que je m'adresse. Ma question porte sur le projet de mainmise de la société Amoco sur la société Dome Petroleum. Jusqu'à maintenant, le ministre a donné à la Chambre l'assurance que cette vente n'avait pas été définitivement conclue et que des options autres que la mainmise de la société Amoco pouvaient être envisagées. Le ministre sait que cette société a un bien mauvais dossier pour ce qui est de réinvestir l'argent au Canada et qu'elle a fait savoir à qui voulait l'entendre que, même si elle parvenait à se porter acquéreur de la société Dome Petroleum, elle refuserait de vendre des actions à des Canadiens.

Le ministre sait sûrement que la société Amoco a adressé des lettres de menace aux sociétés qui pourraient vouloir participer à une surenchère. Est-il au courant de la teneur de ces lettres et, s'il l'est, pourrait-il nous dire ce qu'il a fait à ce sujet, en tant que ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources?

[Français]

**L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur le Président, il est évident que depuis le début cette période de négociations entre les étapes de négociations entre la société Dome et ses créanciers potentiels, futurs propriétaires sera un processus qui durera plusieurs semaines et même probablement plusieurs mois.

J'ai moi-même rencontré la semaine dernière le président de la Dome qui m'a affirmé, ce qu'il avait d'ailleurs déclaré publiquement, qu'en qualité de responsable de la Dome il se devrait de porter attention à toute offre qui serait faite à la société Dome et qui lui apparaîtrait comme étant de qualité supérieure à celle d'Amoco.

Également je voudrais ajouter que le gouvernement canadien n'a toujours pas été saisi de quelque offre que ce soit, de sorte que présumer quelle sera la réponse du gouvernement canadien par Investissement Canada est, à mon avis, tout à fait prématuré.